



Grand Programme de Recherche
Human Past / université
de BORDEAUX

Appel à Projets

GPR « HUMAN PAST »

Soutien aux Jeunes Chercheurs-Chercheuses

Lancement de l'AAP : 20 avril 2026
Date limite pour déposer votre projet : avant le 19 Juin 2026, 23h59
Arbitrage lors du Meeting du Board des PIs : 9 juillet 2026



AAP #1 Soutien aux Jeunes Chercheurs-Chercheuses

GRAND PROGRAMME DE RECHERCHE « HUMAN PAST »

La date limite de dépôt du projet est fixée au **19 Juin 2026 (23h59)**

Les candidatures (**un seul projet par personne**) sont à adresser à Melina Abdou (melina.abdou@u-bordeaux.fr) et la direction du GPR (dir.humanpast@u-bordeaux.fr)

OBJECTIFS DU GPR « HUMAN PAST »

Le GPR (Grand Programme de Recherche) « Human Past » est un projet de recherche interdisciplinaire, financé par l'Initiative d'Excellence de l'Université de Bordeaux. « Human Past » rassemble ~190 chercheurs et chercheuses de 4 laboratoires (PACEA, AUSONIUS, et Archéosciences Bordeaux, EPOC) et 1 UAR (Bordeaux Proteome) affiliés à l'Université de Bordeaux (UB) et à l'Université Bordeaux-Montaigne (UBM).

« Human Past » a pour but de documenter, de caractériser et de comprendre les points de basculement qui ont induit des changements biologiques et culturels cruciaux dans les populations du passé. Couvrant une large période chronologique allant de la Préhistoire aux périodes historiques, notre recherche vise à identifier les étapes qui ont permis à un primate originellement adapté à des écosystèmes africains d'évoluer en une espèce qui occupe et impacte chaque écosystème de la planète. Les systèmes biologiques et culturels sont examinés à différentes échelles, en utilisant diverses perspectives, avec une attention particulière portée à la variation phénotypique et génétique, la cognition, la technologie, l'organisation sociale, les systèmes de croyances et les stratégies d'adaptation génétiques et culturelles qui gouvernent les sociétés humaines.

Nous concentrons nos efforts sur cinq questions interconnectées : 1) Quels mécanismes ont affecté la diversité génétique et phénotypique des communautés humaines et animales ? 2) Comment les sociétés humaines ont-elles interagi avec leur environnement ? 3) Comment et pourquoi de nouveaux traits culturels apparaissent, se répandent et disparaissent ? 4) Comment les systèmes symboliques ont-ils émergé et comment ont-ils affecté l'organisation sociale ? 5) Comment l'étude du patrimoine culturel peut-elle améliorer notre connaissance du passé humain tout en favorisant sa protection et en renforçant le développement sociétal et communautaire ?



OBJECTIF DE L'AAP « Soutien aux Jeunes Chercheurs-Chercheuses »

Cet appel à projets vise à soutenir de façon ponctuelle les actions de doctorant-es et jeunes chercheurs-chercheuses en Contrat à Durée Déterminée (CDD) dont les travaux s'inscrivent dans le périmètre scientifique du GPR « Human Past ».

CRITERES D'ELIGIBILITES A L'AAP « Soutien aux Jeunes Chercheurs-Chercheuses »

- Être membre du GPR « Human Past ».
- Être sous contrat d'une durée égale ou supérieure à 12 mois au moment de l'AAP et être en mesure d'utiliser le budget avant la fin du contrat.
- Types de contrats éligibles : doctoral, post-doctoral, ATER, ingénieur de recherche...

Les contrats de type assistant ingénieur, ingénieur d'étude, Chaire Professeur Junior ne sont pas éligibles.

Les co-PIs du-des WP(s) concerné(s) doivent être informés de la demande de financement.

DESCRIPTION SCIENTIFIQUE (1/2 PAGE MAXIMUM)

Décrire le projet et le contexte scientifiques dans lesquels s'insèrent la demande.

JUSTIFICATION SCIENTIFIQUE (1/2 PAGE MAXIMUM)

Décrire les objectifs scientifiques visés à travers ce projet justifiant la demande de financement.

Décrire les retombées (impact) attendues de la demande par rapport aux objectifs scientifiques du GPR « Human Past » ainsi que sur la trajectoire et le développement de carrière du-de la jeune chercheur-chercheuse.



JUSTIFICATION FINANCIERE (1/2 PAGE MAXIMUM)

Décrire et justifier la pertinence des moyens demandés pour la mise en œuvre de l'action scientifique. Donner toute information sur un éventuel co-financement si pertinent et le statut de ce cofinancement (acquis, demande en cours...). Préciser le calendrier d'utilisation des moyens demandés.

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement (consommables, missions, analyses, frais de publication, petits équipements de moins de 800 €, prestations etc.).
- Les dépenses d'équipement (>800 €).

Les demandes pour des rémunérations de stagiaires et des recrutements de personnel ne sont pas éligibles.

BUDGET DE L'AAP

L'AAP n°1 est doté d'un montant de **25 000 €**.

Le montant demandé par un projet ne pourra pas dépasser les **2 000 €**.

ECHEANCIER DE L'AAP

Les projets devront remonter avant le **19 juin 2026 à 23h59**, à Melina Abdou (melina.abdou@u-bordeaux.fr) et la direction du GPR (dir.humanpast@u-bordeaux.fr).

Ils seront arbitrés lors de la réunion du Board des PIs du 9 juillet 2026.

ENGAGEMENTS DES LAUREAT-ES

- Le budget alloué devra être dépensé **avant Septembre 2027 et avant la fin du contrat du lauréat-de la lauréate**.
- Toute personne lauréate d'un financement dans le cadre de cet AAP s'engage à présenter un **rapport succinct** de l'utilisation des fonds alloués avant janvier 2028 et de participer par une **présentation courte** à la journée de restitution du GPR de fin d'année.